

REGLEMENT

Organisation : Le trail découverte « Foot de Trail » est organisé par l'Avenir Sportif Neuvyssois. Le « Foot de Trail » est un trail nocturne de 19km (distance km-effort 23km) ouvert aux femmes et aux hommes nés en 2005 et avant (à partir de la catégorie juniors) et 10km (distance km-effort 12km) ouvert aux femmes et aux hommes nés en 2007 et avant (à partir de la catégorie cadet).

Départ des participants pour le 19km à 19h30 le samedi 17 juin 2023, au Stade à Neuvy-Grandchamp (71).

Départ des participants pour le 10km à 20h le samedi 17 juin 2023, au stade à Neuvy-Grandchamp (71)

Parcours : 90% chemins, 10% routes

Conditions d'inscription : Course en semi-autonomie ouverte à toute personne, à partir de la catégorie cadet à la catégorie vétéran, licenciées ou non, selon les règles techniques de sécurité (cadet, distance autorisée 15km maxi). Seule sera prise en compte l'inscription accompagnée de son certificat (article L.231-2).

L'inscription à toutes les courses nécessite un certificat médical ou une licence de course à pied,

Certificat médical et licences :

*Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation au « Foot de Trail » de Neuvy-Grandchamp est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Une Licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivré par la FFA ou un pass « j'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou d'une Licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par l'une des fédérations suivantes : Fédération des Clubs de la Défense (FCD), Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), Fédération Française Handisport (FFH), Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN), Fédération Sportive des ASPTT, Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP)
- ou d'un Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Tout autres documents ne peuvent être acceptés pour attester de la possession du certificat médical.
- Ou pour les mineurs, une attestation de l'autorité parentale indiquant que toutes les rubriques du questionnaire de santé (sur le site ikinoa), font l'objet d'une réponse négative. Attestation et questionnaire à joindre au bulletin d'inscription. Ou à défaut un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme, ou la course à pied en compétition datant de moins de 6 mois au 17 juin 2023.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la photocopie du certificat médical, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Frais d'engagement :

- Par Internet sur le site du club organisateur <https://neuvy-fdt2023.ikinoa.com/> jusqu'au jeudi 15 juin 2023 (fin à 22 heures).
- Par courrier : bulletin d'inscription à compléter et à poster avec les pièces justificatives (paiement par chèque à l'ordre de « ASN » et photocopie du certificat médical ou de la licence valable) avant le jeudi 15 juin 2023 à l'adresse suivante : Mme Marie-Christine

Lacombre – Lieu dit Nolat – 71130 – Neuvy-Grandchamp.

- Sur place, dans la limite des 250 dossards disponibles, le samedi 17 juin 2023 à partir de 17h30 au stade de Neuvy-Grandchamp. Les inscriptions seront closes à 18h30.
- Retrait des dossards le samedi 17 juin 2023, de 17h30 à 19h30 au Stade à Neuvy-Grandchamp.

Désistement : Dans ce cas, aucun remboursement pour quelques motifs que ce soit ne sera effectué.

Récompenses – Résultats :

- Podium : trois premières femmes (classement scratch), trois premiers hommes (classement scratch), premier de chaque catégorie.
- Les résultats seront notamment disponibles sur le site internet <https://neuvy-fdt2022.ikinoa.com/>

Règlementation : en s'engageant, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'organisation et se soumettent aux règlements publics (code de la route lors des traversées de routes), aux usages et règles de propriété et de protection de l'environnement.

Abandon : Dans ce cas, veuillez rejoindre le poste de signalement ou de ravitaillement le plus proche. En aucun cas rejoindre un quelconque lieu sans en avoir averti l'organisation.

Sécurité sur le parcours :

Equipe fixe de la Croix Rouge Française (avec accès rapide aux parcours des différentes courses)

Quads fermant les courses

Parcours indiqué par des flèches et rubalises

Signaleurs à chaque intersection et passage dangereux

Liaisons téléphoniques PC/Croix Rouge

Point de contrôles manuels des passages

Equipements du coureur :

Matériel obligatoire pour le parcours 19km :

lampe en bon état marche

équipement vestimentaires avec bandes réfléchissantes, imperméable selon météo

téléphone mobile ou alarme (sifflet)

réserve alimentaire, eau

Douche à la disposition des participants à l'arrivée.

Ravitaillements :

19kms : deux ravitaillements

10kms + marche : un ravitaillement

Un ravitaillement à l'arrivée.

En cas de fortes chaleurs, d'autres ravitaillements (points d'eau) peuvent être mis en place

Assurance :

*Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile sous le numéro de police Assurance MACIF 16331216.

*Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsable en cas de vol, d'accident, ou

de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Droit à l'image : Tout participant à l'évènement « Foot de Trail » du 20 juin 2020, autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuels qui pourraient être apportés à cette durée.

En cas de force majeure, de catastrophes naturelles ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'une ou l'autre voire l'ensemble des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans réserve.

Contact : pour tout renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Marie-Christine Lacombe : 06-46-04-24-56

Colin Pitt : 07-69-45-12-68